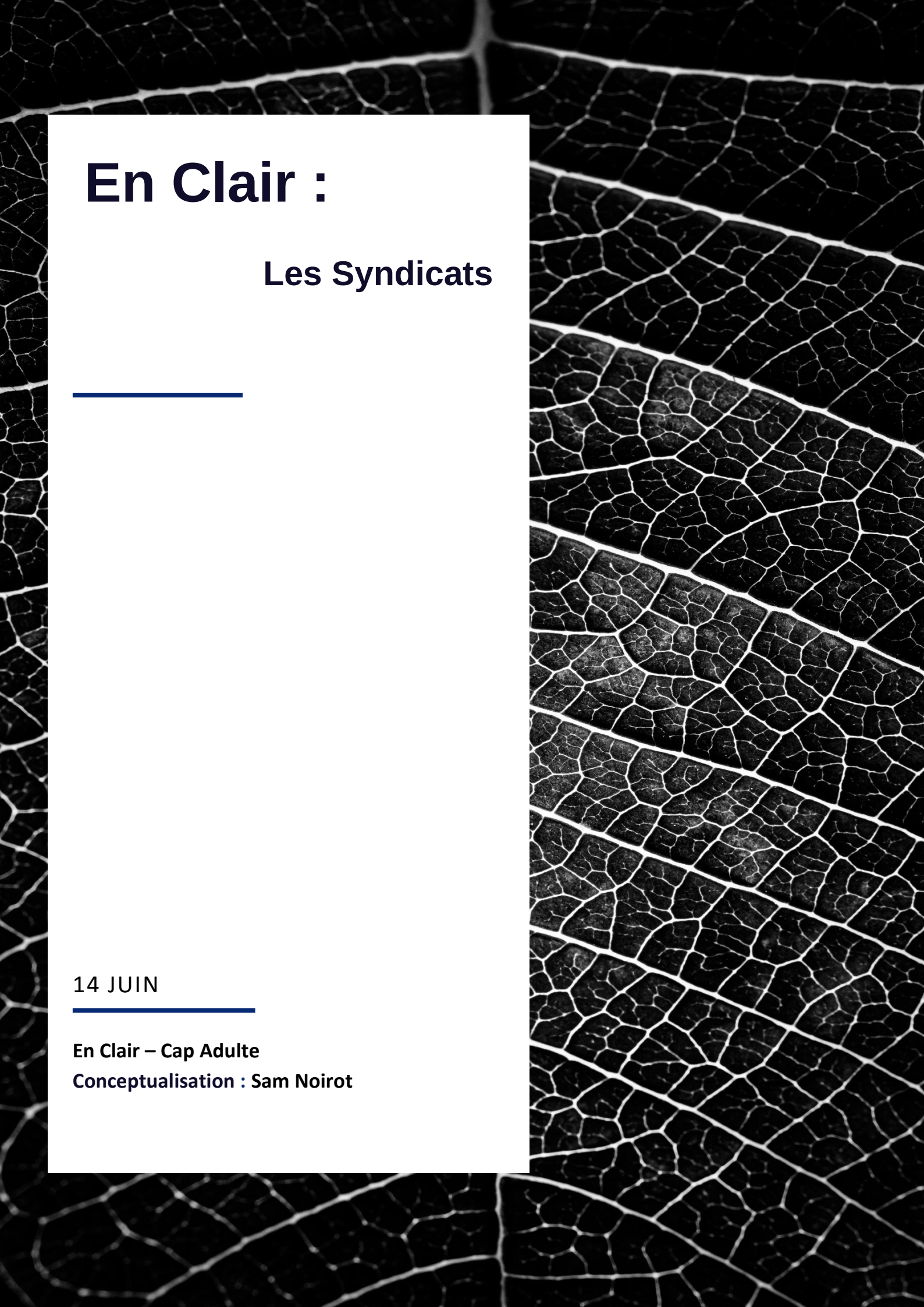




En Clair :

Les Syndicats

14 JUIN

En Clair – Cap Adulte

Conceptualisation : Sam Noirot

Introduction

Vous êtes-vous déjà senti perdu face au monde syndical belge ?

Avez-vous déjà ressenti de la confusion par rapport à ce choix ?

Seriez-vous précisément en capacité de définir ce qu'est un syndicat ?

Êtes-vous en mesure de faire la différence entre les multiples syndicats belges ?

Connaissez-vous leurs principaux rôles ainsi que leurs limites d'action ?

Quels sont les défis de l'affiliation et ses avantages ?

Autant de questions auxquelles nous allons tenter d'apporter des éléments de réponse afin de mieux comprendre cet aspect du paysage social belge.

Commençons !

Tout d'abord, nous allons faire un peu de théorie.

Qu'est-ce qu'un syndicat ?

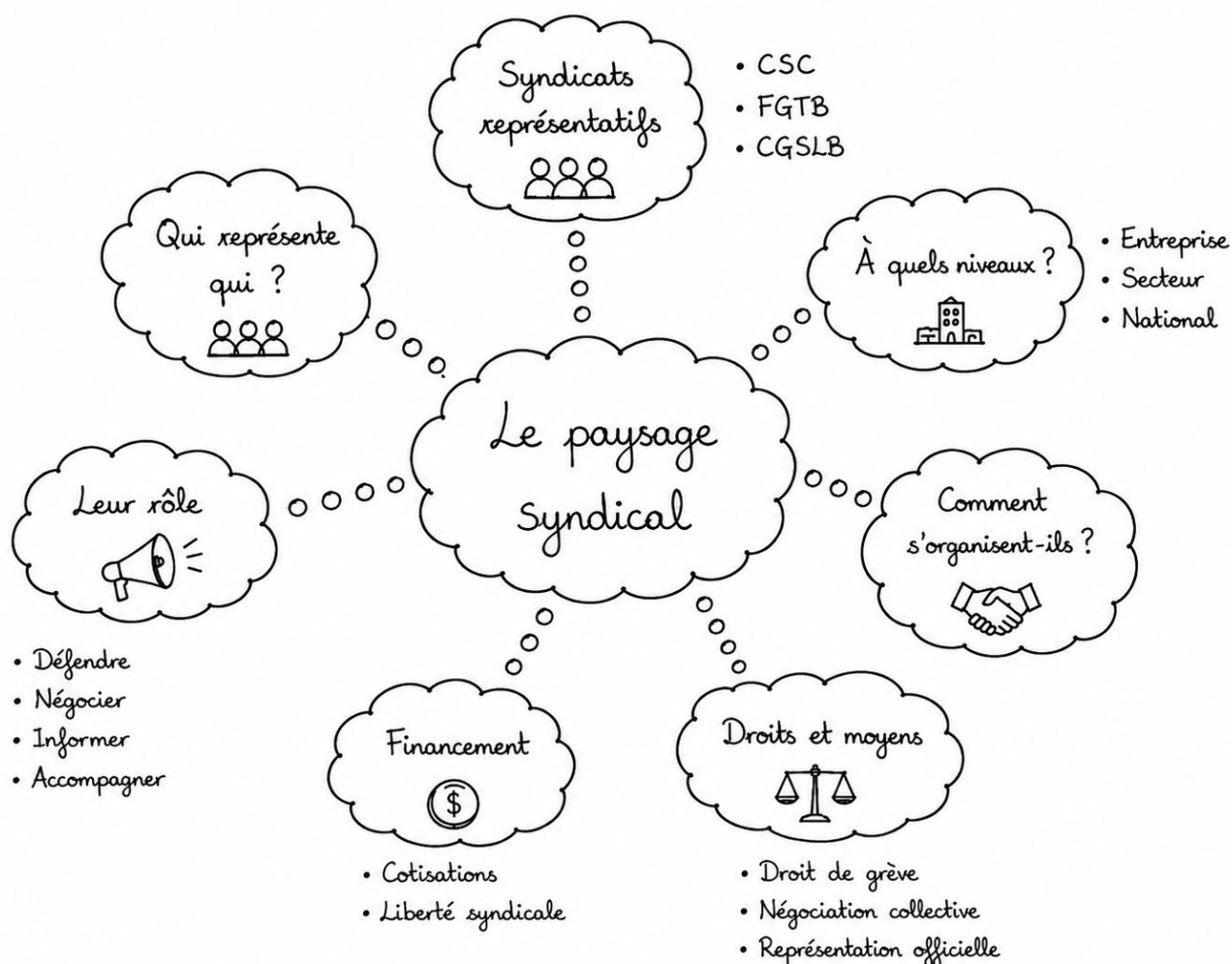
Un syndicat est une organisation active dans divers domaines liés au monde du travail.

Ils s'appuient notamment sur la liberté d'association, un droit reconnu en Belgique permettant à des personnes de se rassembler autour d'intérêts communs.

Historiquement, les syndicats se sont développés avec l'évolution du monde du travail afin de représenter les travailleurs de différents secteurs.

Aujourd'hui, leurs missions se sont diversifiées et ils sont présents dans de nombreux secteurs d'activité ainsi qu'au sein des entreprises.

Ils jouent un rôle important dans de nombreux domaines et s'organisent aux différents niveaux de l'État.



Maintenant que nous avons expliqué ce qu'était un syndicat, nous avons une base solide pour définir leurs missions.

En Belgique, il existe trois grands syndicats.

- La CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique)
- La FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique)
- La CGSLB (Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique).
Actuellement en cours de réformation pour devenir SYNOVA.

Il existe également d'autres organisations syndicales représentant certaines professions ou catégories professionnelles spécifiques.

Exemple : L'AOPA pour les pilotes d'avion

Mais concrètement, quelles sont les différences entre ces syndicats ?

- La CSC

Historiquement liée au courant chrétien, la CSC met fortement l'accent sur le dialogue social et la concertation.

- La FGTB

Historiquement liée au mouvement socialiste, la FGTB possède une approche davantage axée sur les revendications collectives et les rapports sociaux au travail.

- La CGSLB / SYNOVA

Historiquement liée au courant libéral, la CGSLB est actuellement en cours de transformation pour devenir SYNOVA, une organisation qui se présente désormais comme un syndicat libre et politiquement indépendant.

Aujourd'hui, les trois grands syndicats belges défendent les travailleurs, mais possèdent chacun leur histoire, leur culture et leur manière d'aborder certaines négociations.

Le choix d'un syndicat reste personnel et dépend souvent des besoins, du secteur professionnel et de la sensibilité de chacun.

Il est également temps de parler des organismes liés au monde syndical et social.

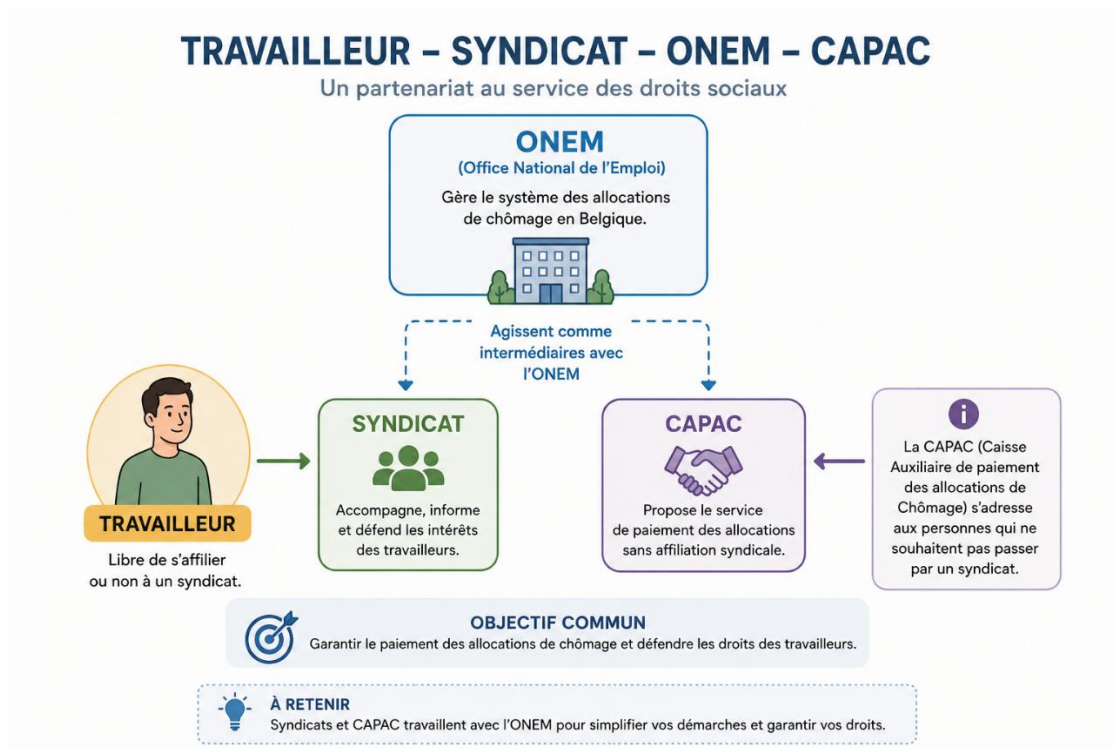
En effet, si vous êtes au chômage en Belgique, le paiement des allocations peut être géré par un syndicat.

Néanmoins, pour celles et ceux qui souhaitent bénéficier de ce service sans affiliation syndicale, il existe la CAPAC (Caisse Auxiliaire de paiement des allocations de Chômage).

La CAPAC agit comme organisme de paiement des allocations de chômage pour les personnes qui ne passent pas par un syndicat.

TRAVAILLEUR – SYNDICAT – ONEM – CAPAC

Un partenariat au service des droits sociaux



Nous pouvons maintenant passer plus naturellement sur les rôles et les missions des syndicats.

Quel que soit le syndicat auquel vous choisissez de vous affilier, car, comme dit précédemment, il s'agit d'un droit et non d'une obligation, voici un aperçu de leurs interactions.

L'idée générale reste la même chez tous.

Les syndicats ont pour mission de défendre les intérêts des travailleurs au niveau des entreprises, des secteurs d'activité ou encore au niveau national.

Seule la façon de le faire diffère entre les différents syndicats.

Cette défense s'organise selon certains axes principaux.

- ✓ Un rôle informatif en matière de législation sociale.
- ✓ Relayer les revendications des travailleurs que ce soit de manière individuelle ou collective. Et ce, dans le but d'établir des textes légaux, en fonction des secteurs à l'échelle nationale.
- ✓ Un rôle de représentation et de négociation dans les domaines sociaux et économiques.
- ✓ Un rôle d'accompagnement dans certaines démarches liées à la sécurité sociale.
- ✓ Un rôle de négociation dans divers secteurs professionnels.

Nous avons donc répondu à la question concernant les missions des syndicats.

Parlons maintenant de l'affiliation.

Vous pouvez librement choisir le syndicat dans lequel vous souhaitez vous inscrire, selon vos préférences et les services recherchés.

Cependant, l'inscription nécessite généralement certaines démarches administratives, ainsi que la transmission de documents liés à votre situation professionnelle ou sociale.

Mais, quels sont réellement les avantages de l'affiliation ?

Nous allons tenter de vous éclairer point par point.

L'un des rôles principaux du syndicat est d'accompagner et de défendre les intérêts de l'affilié.

Nous avons donc plusieurs grandes lignes qui se dessinent.

- ✓ Un accompagnement dans certaines démarches juridiques

Le syndicat peut accompagner le travailleur lorsqu'il estime qu'un licenciement pourrait être abusif. Certaines formes de licenciement peuvent être contestées lorsqu'elles semblent contraires à la législation sociale, vexatoires ou discriminatoires.

Le syndicat peut alors accompagner l'affilié dans ses démarches et l'orienter vers les recours existants.

Exemple : Licencier une travailleuse en raison de sa grossesse.

- ✓ Le syndicat dispose également d'un service chômage agissant comme intermédiaire avec l'ONEM (Office National de l'Emploi).
- ✓ Le droit à des formations économiques et sociales.

C'est-à-dire que les affiliés ont le droit de participer à des formations dans le but d'améliorer leurs savoirs professionnels et leurs compétences.

- ✓ Participation à la vie de l'entreprise

L'affiliation syndicale peut permettre une meilleure représentation des travailleurs dans certains espaces de dialogue au sein de l'entreprise.

- ✓ Respect de la liberté syndicale

En Belgique, chacun est libre de s'affilier ou non à un syndicat.

Cette affiliation ne peut normalement pas entraîner de discrimination dans la relation de travail.

Il ne s'agit ici que de quelques points principaux concernant les avantages de l'affiliation. Il y en a encore de nombreux autres.

Néanmoins, il est également important de parler des limites du paysage syndical belge. En voici, ci-après, les points principaux :

- ✓ Les syndicats belges agissent dans un cadre légal défini par la loi.
- ✓ Ils ne prennent pas seuls les décisions finales.

Leurs actions passent par :

-
- ❖ La négociation
 - ❖ La concertation
 - ❖ Et les discussions officielles
- ✓ Selon les situations, leur rôle peut être :
- ❖ D'avoir une influence importante dans certaines négociations collectives
 - ❖ Ou d'être simplement consultatif
- ✓ Même en cas de désaccord syndical, certaines décisions peuvent être maintenues par l'autorité publique
- ✓ L'action syndicale dépend :
- ❖ Du secteur
 - ❖ Du statut du travailleur
 - ❖ Et du niveau de pouvoir concerné

En conclusion, le monde syndical occupe une place importante dans le paysage social et professionnel belge.

Au fil du temps, les syndicats ont participé à de nombreuses évolutions liées au travail, aux droits sociaux et aux conditions professionnelles.

Cette capsule avait pour objectif de proposer une vue d'ensemble simplifiée du fonctionnement syndical belge, de ses rôles, mais aussi de certaines de ses limites.

Nous espérons que cet En Clair vous aura permis de mieux comprendre cet acteur important du paysage social belge.

Remerciements particuliers

À Monsieur Alain Antoine (Délégué syndical à la CSC) pour la relecture.

À Madame Isabelle Carly et Monsieur Paul Léonard pour la relecture orthographique.

Sources

www.aopa.be

www.droitbelge.be

www.cpcp.be

www.inforjeune.be

www.emploi.belgique.be

www.aide-sociale.be

www.uvcw.be